

## Conseil communal

### Décisions du conseil du 16 février 2023

---

#### **Parking d'Hérémeence**

Le conseil décide d'adjuger les prestations en lien avec la construction d'une structure et charpente en bois (CFC 214) à l'entreprise Dénériaz Groupe Holding SA.

Le conseil décide d'adjuger les prestations en lien avec les revêtements et façades en bois (CFC 215) à l'entreprise Gauye & Dayer SA.

#### **Travaux publics**

Le conseil décide d'adjuger le mandat d'ingénieurs pour le projet de détail, la mise en soumission et le suivi des travaux de la réfection des infrastructures de la Route de Bétric au bureau Guillaume Favre SA.

Le conseil décide d'adjuger le mandat d'ingénieurs pour le projet de détail, la mise en soumission et le suivi des travaux de réfection des infrastructures de la Rue de la Mâchette, au bureau Guillaume Favre SA.

Le conseil décide de valider le projet de défense « chutes de pierre », dans le secteur de Riod, avec les participations prévues, à savoir 30% à charge de la commune et 70% à charge de l'Etat du Valais.

#### **Autorisations de construire**

Le conseil délivre une autorisation de construire.

ADMINISTRATION COMMUNALE  
D'HEREMENCE